

d'objets & qu'il traite d'une manière fort leste,
 soit cependant parfaitement d'accord avec
 lui sur l'article de la presse, & cela en dis-
 sertant sur la constitution de cette même
 Virginie. » Au printems de 1679 il arriva, Hist. phil.
 „ dit-il, un nouveau chef à la colonie. C'é- & polit.
 „ toit le lord Colepepper. Les troubles qui t. 9. p. 45.
 „ avoient récemment bouleversé cet éta- édit. de
 „ blissement, l'enhardirent à proposer un Geneve
 „ règlement qui condamneroit à un an de 1781.
 „ prison, & à une amende de 11,250 liv.
 „ tous les citoyens qui parleroient ou qui
 „ écriroient contre leur gouverneur; à trois
 „ mois de prison, & à une amende de
 „ 2,250 liv. ceux qui parleroient ou qui écri-
 „ roient contre les membres du conseil ou
 „ quelqu'autre magistrat. Ce Colepepper
 „ avoit-il donc peur qu'on doutât des vi-
 „ ces de l'administration & de l'infidélité
 „ des administrateurs? en quels lieux du
 „ monde les peuples n'ont-ils pas tiré les
 „ mêmes conséquences du silence qu'on leur
 „ imposoit? est-ce l'éloge ou le blâme qu'on
 „ redoute de celui à qui l'on ordonne de
 „ se taire? Ces défenses calomnient le gou-
 „ vernement, s'il est bon; puisqu'elles ten-
 „ dent à persuader qu'il est mauvais. Mais
 „ comment réussir à les faire observer? peut-
 „ on ignorer qu'il est dans la nature de
 „ l'homme de se porter aux actions, du
 „ moment où l'on y attache de la gloire
 „ en y attachant du péril? l'opprimer &
 „ l'empêcher de gémir & de se plaindre,
 „ c'est une atrocité contre laquelle il ne
 „ manque jamais de se révolter. Comment
 „ connoîtrez-vous les rebelles à vos ordres?
 „ par l'espionnage, par les délations, par